



Juillet 2023

### **Facture SUEZ - explications**

Vous venez de recevoir, distribué par la Poste, une facture de l'entreprise SUEZ ainsi que d'autres documents : le règlement de service de l'assainissement collectif pour la partie **traitement**, une note d'information...

Cette facture concerne les consommations d'eau de janvier 2022 à janvier 2023.

#### **Pourquoi cette facture ?**

Le service public de l'assainissement collectif de la commune de Saillans est composé de 2 parties :

#### **1/ La collecte et le transport de vos eaux usées jusqu'à la station d'épuration.**

Cette activité est gérée par le SMPAS et le Syndicat a déjà facturé cette prestation en début d'année 2023.

#### **2/ Le traitement de vos eaux usées à la station d'épuration.**

Cette activité est gérée par l'entreprise SUEZ depuis le 01/01/2022, au travers d'une délégation de service public signée avec la CCCPS.

C'est pour cette raison que vous venez de recevoir cette facture.

Une formulation malencontreuse dans les factures SUEZ pourrait laisser croire que la prestation de SUEZ concerne aussi la collecte et le transport, elle ne concerne bien que **le traitement des eaux usées**.

**Vous ne payez pas et ne paierez pas 2 fois le même service.**

Si vous souhaitez un complément d'information, nous vous recommandons de prendre contact avec la mairie, un élu vous rappellera pour vous donner toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de cette facture.